

S i t z u n g v o m

Département politique
(Affaires étrangères).

Proposition du 9 décembre 1918.

Navigation
sur le R h i n .

3731.

Conformément à sa proposition, le Département politique est chargé d'adresser à la Légation de Suisse à Paris la note suivante, pour être transmise par elle au Gouvernement français:

"D'ordre de son Gouvernement, la Légation de Suisse a l'honneur de faire appel aux bons offices de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères dans les circonstances suivantes.

Les restrictions importantes apportées aux relations commerciales de la Suisse avec les pays scandinaves pendant la durée de la guerre, et l'arrêt presque complet de ces relations particulièrement sensible en ce moment, engagent le Conseil fédéral à faire appel, une fois de plus, à l'aide amicale du Gouvernement de la République, dont il a déjà reçu tant de témoignages précieux au cours de la crise économique actuelle.

Pour parer aux besoins les plus urgents, il s'agirait de rouvrir, pendant les mois qui vont suivre, une voie commerciale entre les pays du nord de l'Europe et la Suisse à travers l'Allemagne. Or, les voies ferrées sont encombrées et fonctionnent mal, et il n'y aurait plus guère d'autre moyen de transport que la V o i e n a v i g a b l e du R h i n . En ce moment, sont immobilisées dans les ports de ce fleuve de grandes quantités de fer, d'acier et de papier, venues du Nord, qu'il n'y a pas moyen de transporter en Suisse, faute de matériel roulant. Ce même inconvénient se présente également pour les autres marchandises.

Le Gouvernement Fédéral se rend fort bien compte des difficultés de transport avec lesquelles ont actuellement à lutter sur le Rhin les Puissances alliées, dont les intérêts militaires et politiques immédiats priment, cela va sans dire, les intérêts du commerce international.

D'autre part, les clauses de l'armistice ayant mis ~~des~~ ^{les} Puissances en possession des deux rives du Rhin, le Conseil Fédéral serait tout particulièrement reconnaissant au Gouvernement de la République s'il lui était possible d'accorder lui-même et de faire accorder par ses



1 4 . D e z e m b e r 1 9 1 8 .

alliés à la Suisse le maintien de la libre navigation sur le Rhin, tel qu'il résulte des traités, navigation dont la Suisse faisait usage au début de la guerre."

Extrait du procès-verbal au Département politique (Affaires étrangères, avec une annexe en retour) pour exécution, au Département de l'Economie publique (Chef et Secrétariat général) et au Département de l'Intérieur (Service des Eaux) pour en prendre connaissance.
